

La FFC Réparateurs veut remoraliser le débosselage

dimanche, 02 juillet 2017

La Fédération Française de la Carrosserie Réparateurs (FFC Réparateurs) vient de signer un accord avec l'association Réseau Débosselage Français. Celle-ci fédère des professionnels qui n'emploient pas de travailleurs détachés ou qui ont recours à de la sous-traitance déguisée.

En matière de débosselage lors d'un sinistre grêle, la FFC Réparateurs a remarqué que, par exemple dans certains cas, les compagnies d'assurance orientent les clients sinistrés vers des plateformes internationales, parfois hors champs des carrosseries traditionnelles. Pour ces dernières, c'est un manque à gagner évident. Pour pallier cette situation, la FFC Réparateurs a donc passé un accord avec l'association « Réseau Débosselage Français ».

Celle-ci regroupe des débosseurs régionaux qui *« s'engagent à respecter la norme NF X 50-845, garantissant la qualité de leur travail. Il convient également de signaler que conformément au droit français, ces artisans n'emploient pas de faux travailleurs détachés, ni de sous-traitance déguisée, comme la Fédération et la profession l'ont trop souvent constaté »*, souligne le communiqué de la FFC.

Se réapproprier le marché du débosselage

Grâce à cet accord entre la Fédération Française de Carrosserie et l'association Réseau Débosselage Français, les adhérents de la première bénéficient du savoir-faire des membres de la seconde organisation. En cas de grêle, ce sont ces professionnels de confiance qui se déplaceront chez les carrossiers afin de réaliser les prestations nécessaires à la remise en état des véhicules. Ce partenariat permettra aux

réparateurs de « *se réapproprié un marché aujourd'hui dominé par les assureurs et les mutualistes* ».

Dans ce cadre, les membres du Réseau Débosselage Français réaliseront les devis de réparation contradictoirement avec l'expert, ceci directement chez le réparateur ou dans un lieu de regroupement si l'importance du sinistre l'impose. « *Pendant la réparation, le partenaire s'engage à assurer la mobilité du client et, en cas de besoin, le service après-vente sera assuré localement et conjointement avec le réparateur choisi par l'assuré* », explique encore le communiqué.

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite